



**HAL**  
open science

# Un triptyque maçonnique ambigu entre Ancien Régime et Révolution : amitié choisie, amitié exclusive, amitié à l'épreuve

Pierre-Yves Beaurepaire

## ► To cite this version:

Pierre-Yves Beaurepaire. Un triptyque maçonnique ambigu entre Ancien Régime et Révolution : amitié choisie, amitié exclusive, amitié à l'épreuve. L'amitié en révolution, 1789-1799. De l'histoire à la mémoire, Presses universitaires de Rennes, 2024, 9782753594029. hal-04485387

**HAL Id: hal-04485387**

**<https://hal.univ-cotedazur.fr/hal-04485387>**

Submitted on 1 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Un triptyque maçonnique ambigu entre Ancien Régime et Révolution : amitié choisie, amitié exclusive, amitié à l'épreuve

Pierre-Yves BEAUREPAIRE

« Le sanctuaire de l'amitié et de la fraternité maçonniques [...] est consacré par la voix des orateurs »<sup>1</sup>.

« L'affaire d'ici avec le Grand Orient de France est presque arrangée. Les mauvais amis de la loge de l'*Amitié* [orient de Bordeaux] en enragent. Qu'ils crèvent ! Ils ne méritent pas mieux »<sup>2</sup>.

*Vrais amis, Amis réunis, Amitié, Amitié et Fraternité, Amitié à l'épreuve, Clémentine Amitié, Indulgente Amitié, Parfaite Amitié...* Les combinaisons sont multiples, tant le lexique de l'amitié est omniprésent dans les titres distinctifs que choisissent les loges tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils font non seulement écho aux *Constitutions* de 1723, dites d'Anderson, où l'on peut lire, dans la traduction en langue française qu'en propose Jean Kuenen en 1736 : « Par un Principe si excellent, la Maçonnerie devient le centre de l'Union parmi les hommes ; & l'unique moyen d'établir une étroite et solide amitié parmi des personnes, qui n'auraient jamais pu être sociables parmi elles, par rapport à la différence de leurs sentiments »<sup>3</sup>, mais elle est encore au cœur du discours de l'astronome Jérôme Lalande, pilier de la loge parisienne des *Neuf Sœurs* et Grand Orateur du Grand Orient de France : « Je vais, mes chers Frères, vous entretenir sur l'excellence de la Maçonnerie [...] Elle est mère de l'Amitié... tout fait ici voir le retour de ces temps heureux, où les hommes unis par les liens d'une amitié fraternelle, ne connaissaient point les distinctions introduites depuis par l'ambition, l'orgueil et la fortune »<sup>4</sup>. Pendant la Révolution, lorsque la relance de l'ordre s'accélère sous le Directoire, c'est toujours dans le lexique de l'amitié que les francs-maçons puisent leurs noms de loge pour mettre l'accent sur la résilience de la chaîne d'union. C'est le cas d'une nouvelle loge havraise, qui à sa création

---

<sup>1</sup> Margaret C. Jacob, *Living the Enlightenment. Freemasonry and Politics in Eighteenth-Century Europe*, Oxford, Oxford University Press, 1991, p. 145.

<sup>2</sup> BM Lyon, Manuscrit 5857, lettre de Georg August von Weiler à Jean-Baptiste Willermoz, Bordeaux, 8 septembre 1774.

<sup>3</sup> *Constitutions, Histoires, Loix, charges... de la très vénérable confrérie des acceptés franc-maçons... traduit de l'anglois par Jean Kuenen... pour être lû à la réception d'un nouveau Frere...*, À La Haye, Aux depens de l'Auteur, par Corneille van Zanten, 1736, p. 52.

<sup>4</sup> Jérôme Lalande, *Abrégé de l'histoire de la Franche-maçonnerie, précédée et suivie de quelques pièces en vers et en prose...*, Londres, chez François Grasset et comp., 1779, p. 11-13.

en 1796 – il ne s’agit donc pas d’une simple réactivation –, prend comme dénomination les *Vrais Amis*<sup>5</sup>.

Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, des premiers feux des années 1720-1730 à l’expansion rapide du Grand Orient à la fin des années 1770 puis à l’épreuve de la Révolution, un même attachement à l’amitié semble donc armer les colonnes du temple de la Fraternité et porter l’engagement maçonnique. Pourtant, à l’exception notable de la thèse de Kenneth Loïselle centrée sur l’amitié masculine en loge<sup>6</sup>, cette dimension essentielle du lien et de l’engagement maçonniques a été peu étudiée, comme si elle allait de soi, puisqu’à l’issue du processus de ballotage, qui ouvre ou non au profane les portes du temple pour sa cérémonie de réception dans l’ordre, les francs-maçons se désignent comme les « amis choisis ». Cette amitié choisie est donc à la fois le fruit d’une sélection parmi les candidats profanes et, par la suite, une mise à l’épreuve symbolique par les membres de la loge lorsqu’à la fin de chaque assemblée, ils testent la solidité de la chaîne d’union dont tous les maillons doivent rester solidaires afin qu’elle ne se rompe pas. La puissance du symbole est forte au point que le baron balte Karl Heinrich von Heyking décide de nommer la société puis loge francophone qu’il crée entre Saxe et Pologne : *Les Amis à l’épreuve*.

« Il est un âge où l’on aime les associations, les confraternités et tout ce qui porte l’empreinte du mystère et de la chevalerie. Je conçus le projet de former un nouvel ordre. J’avais lu – dans la bibliothèque de l’Electeur – quelques livres imprimés sur la Maçonnerie et surtout les *Statuts du Grand Orient d’Angleterre*. Il me parut qu’il était possible de faire mieux. Je communiquais mon dessein à quelques jeunes gens ; ils y applaudirent et me chargèrent de la rédaction des statuts. Comme cette société n’existe plus, je ne manque pas à mon serment, en publiant son but et sa marche, sans nommer toutefois les individus qui la composaient<sup>7</sup>. »

Dans ces conditions, l’historien peut-il imaginer à son tour mettre l’amitié qui lie les francs-maçons à l’épreuve ? À l’épreuve des rivalités interpersonnelles lors de l’élection du collègue des officiers, des débats qui suivent éventuellement la reddition des comptes par le collègue sortant ? À l’épreuve des tensions sociales lorsqu’à partir de la fin des années 1760 certains dénoncent le laxisme du recrutement des loges et font même parfois ouvertement

---

<sup>5</sup> Éric Saunier, *Révolution et sociabilité au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : 6 000 francs-maçons normands de 1770 à 1830*, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 1998.

<sup>6</sup> Kenneth Loïselle, *Brotherly Love. Freemasonry and Male Friendship in Enlightenment France*, Ithaca and London, Cornell University Press, 2014. Voir aussi du même auteur, « "Nouveaux mais vrais amis" : la franc-maçonnerie et les rites de l’amitié au dix-huitième siècle », *Dix-huitième siècle*, 2007/1, n°39, p. 303-318.

<sup>7</sup> Varsovie, Bibliothèque Universitaire, Rps BUW 360, *Mes réminiscences ou mémoires de C[harles-Henri] B[aron] d’H[eyking] écrits par lui-même avec les portraits de plusieurs hommes du nord, tracés d’après nature*, tome I, 1<sup>ère</sup> partie, chapitre VIII, n. p.

sécession, refusant ce qu'ils nomment la corruption de l'Art Royal ? À l'épreuve aussi de l'altérité, qu'elle soit religieuse, de genre ou de couleur de peau ? À l'épreuve bien sûr de la Révolution qui rebat les cartes pour régénérer le corps civique et la nation et ce faisant modifie en profondeur l'environnement des ateliers ? Il y a en tout cas une belle enquête à entreprendre, prioritairement dans les archives des loges se revendiquant expressément de l'amitié dans leurs titres distinctifs.

## Les vrais amis

Pour éviter tout malentendu et ne pas céder trop vite au cliché d'une Franc-maçonnerie des Lumières qui serait par essence cosmopolite, ouverte et tolérante, abordons la question de l'amitié entre francs-maçons à partir d'un cas douloureux, mais instructif pour qui veut démonter la mécanique des liens qui unissent, dans un contexte donné, les membres d'une société singulière, la loge, qui par principe présente des caractères différents de ceux de ses sœurs. Il s'agit de la loge de Bayonne, *La Zélée*. Cette loge est originale par sa composition. Elle compte en effet un nombre important de juifs parmi ses membres, à une époque où les oppositions à leur présence sur les colonnes sont nombreuses, et parfois même officialisées dans les statuts et règlements des ateliers. À Toulouse, le 20 mai 1764, la *Parfaite Amitié* décide ainsi de « ne pas recevoir les juifs dans la loge »<sup>8</sup>. À l'inverse, le contexte local très spécifique du port bayonnais est pour beaucoup dans la présence de frères juifs au sein de la loge, car, comme Anne Zink l'a montré avec d'autres dans des travaux classiques, Saint-Esprit-lès-Bayonne constitue une « niche juridique »<sup>9</sup>. Au sein de la loge, les relations entre catholiques et juifs sont à la fois chaleureuses et amicales. La comparaison avec la loge *Anglaise* de Bordeaux qui a longtemps dominé l'Aquitaine et prétendu réguler la pratique maçonnique dans la province, est frappante. La loge bordelaise refuse en effet expressément par deux fois à un franc-maçon originaire d'Amsterdam, Cappadoce, l'accès à son temple, parce qu'il est juif. Elle s'est également divisée sur la conduite à tenir à l'endroit d'un de ses membres, Sohl, juif de religion, mais surtout son ancien Vénérable, donc celui-là même qui a présidé à de très nombreuses cérémonies d'initiation et d'élévation de grades. Mais, à Bayonne, l'histoire ne s'arrête pas là, car lorsque la loge envisage de conférer à des membres juifs des hauts grades à

---

<sup>8</sup> Michel Taillefer, *La Franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien Régime et la Révolution 1741-1799*, Commission d'histoire de la Révolution française, *Mémoires et documents XLI*, Paris, CTHS, 1984, p. 233.

<sup>9</sup> Anne Zink, « Une niche juridique. L'installation des Juifs à Saint-Esprit-lès-Bayonne au XVII<sup>e</sup> siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 49<sup>e</sup> année, n°3, 1994. p. 639-669.

la symbolique christique manifeste, comme celui de Souverain Prince de Rose-Croix, elle se déchire au point qu'une partie des frères quittent l'atelier et créent leur propre loge, qu'ils nomment significativement *Amitié*. Et lorsqu'ils obtiennent que les membres juifs de leur ancienne loge, soient finalement exclus du temple de la fraternité, ils rappellent sans détour ce qu'ils estiment être les motifs d'une légitime exclusion :

« Cette admission – de membres juifs – empêcha nombre de frères respectables par leurs qualités civiles et maçonniques de se présenter pour se faire affilier [...] Nous savons tous que l'homme est l'égal de l'homme, qu'une des plus belles vertus du vrai maçon est de rappeler cette vérité ; mais nous savons aussi que la douceur, l'honnêteté, la politesse doivent former la base de la société si on veut y trouver de l'agrément [...]

Les membres qui s'opposaient à notre union et à notre prospérité ne sont plus à même de nous nuire. Nous avons goûté enfin le bien précieux d'être vraiment *une assemblée d'amis*<sup>10</sup>. »

C'est donc bien sur le registre de l'amitié que se placent les membres qui ont d'abord fait sécession puis obtenu l'exclusion des faux-frères, pour exprimer leur soulagement et leur satisfaction. L'amitié choisie devient ici amitié exclusive, seule capable de nouer les fils d'un lien véritable et d'une assemblée vraiment fraternelle. Certaines barrières sont trop difficiles à abaisser ; malgré la tolérance initiale, la chaîne d'union n'a pas résisté à l'épreuve des hauts grades et à leur symbolique chrétienne assumée. On peut certes discuter la portée du cas bayonnais, mais en réalité, même dans les orientes et les loges présentés comme des havres pour les candidats juifs à la réception dans l'ordre maçonnique, une majorité de membres est très réservée quant à la possibilité de nouer une véritable amitié entre des frères de nature si différente. À la *Bien Aimée* d'Amsterdam, loge dont le vénérable demande pourtant à l'*Anglaise* de Bordeaux d'accueillir le juif Cappadoce sur ses colonnes, les frères décident de limiter la présence simultanée de membres juifs dans l'atelier à huit, faute de quoi l'inimitié risquerait de s'installer en loge... Cette règle est maintenue jusqu'en 1798 et aucun d'eux ne peut devenir officier<sup>11</sup>.

Qu'en est-il en milieu colonial ? Une amitié sincère est-elle possible entre ceux dont la couleur de peau diffère ? puisque bien évidemment la présence en loge d'esclaves ne se pose pas. La forte densité maçonnique dans les Antilles et à Saint-Domingue, l'importance de cette dernière dans les circulations transatlantiques à l'origine du Rite Écossais Ancien et Accepté, aujourd'hui le plus pratiqué au monde, disent toute l'importance de cet observatoire. Plutôt que

---

<sup>10</sup> BnF, Département des manuscrits, FM<sup>2</sup>159 bis, dossier de l'*Amitié*, orient de Bayonne, folio 11 verso, 12 juillet 1783.

<sup>11</sup> Jordy Geerlings, « *Enlightenment, sociability and catholicism: catholics in Dutch secular societies and masonic lodges, 1750-1800* », thèse en preparation, Radboud Universiteit.

d'étudier si des libres de couleur peuvent ou non devenir maçons, demandons-nous d'abord si des blancs qui entretiennent des relations amicales avec des libres de couleur ou qui sont réputés nés ou en concubinage avec des femmes libres de couleur se voient critiqués par leurs frères, en loge, non pas tant pour des questions morales, mais expressément sur le terrain de l'amitié, dont ils auraient rompu le lien. Autrement dit, l'amitié choisie est-elle en milieu maçonnique colonial indifférente à ces relations avec des libres de couleur ? distingue-t-elle ce qui relève de la clôture du temple ou du monde profane ? résiste-t-elle à d'éventuelles tensions internes et/ou externes ? ou au contraire se dissout-elle pour se renouer sur des bases différentes ? et si oui lesquelles ?

Le verdict des archives est sans appel. Des Mascareignes aux Antilles, des procès maçonniques sont organisés qui mettent en accusation des frères pour avoir noué des relations coupables avec des libres de couleur. Pour leurs accusateurs, les maintenir dans le périmètre de la loge reviendrait à altérer irrémédiablement la chaîne d'union et l'amitié choisie qui unit chacun de ses maillons aux autres. Pour leurs défenseurs, les tensions qui déchirent le monde profane et tout particulièrement en contexte colonial et esclavagiste n'ont pas droit de cité en loge et doivent restées au seuil du temple lorsque les frères se débarrassent symboliquement de leurs métaux, c'est-à-dire de leurs préjugés et de leurs vaines ambitions, pour s'embrasser ensuite fraternellement. L'amitié vraie se renforcerait même à l'épreuve de ces choix clivants.

En 1784, le vénérable de *La Paix*, orient de Pointe-à-Pitre, se fait un devoir d'expliquer aux instances dirigeantes du Grand Orient, où pourtant les milieux coloniaux sont bien représentés, les raisons qui disqualifient selon lui la loge de *La Parfaite Égalité* et lui retirent tout droit à l'amitié de sa sœur :

« De tels soient disant maçons, n'étant pas à même par leur état de connaître cette délicatesse de sentiments que procure l'éducation de l'homme bien né, sont souvent dans le cas de vivre avec des hommes qui comme Caïn, portent sur leur front un signe de réprobation. L'on distingue dans les colonies Blancs et sangs mêlés. La politique nécessaire au régime des Îles d'Amérique a refusé à ces derniers quoique déjà éloignés de leur origine, tout lien de société avec les colons qui ont conservé la pureté du sang européen sans aucun mélange de l'africain. Ces distinctions ne sont pas également suivies en France, elles sont devenues ici indispensables. L'expérience nous a convaincus dans cette colonie même que des hommes semblables à ceux que nous refusons de reconnaître pour Frères se sont avilis au point d'admettre aux grades de la maçonnerie, et de communiquer avec ces êtres que la politique de l'État et que leur origine ont voués à l'avilissement de leur première condition. »

À la Guadeloupe, un franc-maçon cristallise particulièrement les oppositions, le frère Aurange. Natif de Toulon, marié à Élisabeth Catherine Munos d'origine espagnole, il doit en effet se justifier en permanence d'une accusation de mésalliance, qui le disqualifie(ra)it tant aux

yeux des loges attentives à respecter les règles de l'ordre colonial qu'encore en 1791 lors de son inscription sur les listes électorales<sup>12</sup>. Dès 1781, *Saint-Jean d'Ecosse*, orient de Basse-Terre, estime que la présence même du frère Aurange sur les colonnes de la loge des *Cœurs Unis*, au même orient, le place à la fois hors de la régularité maçonnique – elle refuse que des constitutions soient accordées à une loge bâtarde – et hors de tout « lien de société » légitime dans l'île : « [la] mésalliance du frère Aurange le rejette absolument de toute société, on se demande même comment ses frères ont pu le recevoir parmi eux »<sup>13</sup>. Interrogés par le Grand Orient, *Saint-Louis de la Concorde*, orient du Lamentin, confirme : « L'union malheureuse du frère Aurange, l'éloigne de toute espèce d'état civil, selon les lois de la colonie »<sup>14</sup>. À l'inverse, la loge des *Cœurs Unis* défend Aurange et refuse de l'exclure au prétexte qu'une prétendue mésalliance lui ferait perdre son droit à l'amitié de ses frères :

« Nous osons défier la plus sévère critique d'en administrer la preuve mais cela fût-il nous ne croyons pas que ce soit un motif pour rejeter le Frère Aurange de notre sein ; l'homme chef de la société maritale, ne tient point son rang de la naissance de sa femme ; D'ailleurs et sans cependant vouloir nous étayer de l'exemple, n'avons-nous pas eu pour Frère dans la Mère Loge des Neuf Sœurs à l'Orient De Paris, le Frère Saint George – le fameux chevalier de Saint-Georges –, mulâtre, né esclave et illégitime<sup>15</sup>. »

En métropole, certaines loges s'interrogent également. L'*Indulgente Amitié*, orient de Barbezieux, écrit ainsi au Grand Orient à propos de la demande de deux « sang-mêlé » qui sollicitent leur réception dans l'ordre. La réponse de l'obédience se place à la fois sur le plan du droit maçonnique et sur celui de la philosophie de l'ordre, une philosophie à géométrie variable selon que Paris s'adresse aux loges coloniales ou aux loges métropolitaines.

« En France tout est libre et par cette seule raison on ne peut objecter aux candidats proposés la condition de leur mère. Quand la Maçonnerie n'aurait que le seul avantage de rapprocher l'homme de son semblable, sous cet aspect elle serait la société la plus désirable et la plus digne d'être recherchée : mais elle est encore, vous le savez une école de vertu, et nous pouvons le dire, elle est la réunion des hommes vertueux. Une loge doit se féliciter lorsqu'elle est à même d'accueillir des sujets dont elle connaît les mœurs, la probité, l'éducation [...] Pour résoudre votre question Très Chers Frères les deux profanes dont il s'agit nous paraissent mériter à tous égards que les membres de votre Respectable Loge qui sont indécis ne soient

---

<sup>12</sup> Il fait imprimer et produit un mémoire justificatif de quinze pages à cette occasion, dont un exemplaire est conservé aux AN, Comité des colonies, sous-série D/XXV, article 128, dossier 1105, pièce 1. Mentionné dans Chloé Duflo-Ciccotelli, *La franc-maçonnerie en Guadeloupe, miroir d'une société coloniale en tensions (1770-1848)*, Bordeaux, Presses de l'Université de Bordeaux, 2021, p. 180.

<sup>13</sup> BnF, Département des manuscrits, Fonds maçonnique, FM<sup>2</sup> 516, dossier des *Cœurs Unis*, orient de Basse-Terre, Guadeloupe, lettre de *Saint-Jean d'Ecosse* au Grand Orient du 8 septembre 1781.

<sup>14</sup> BnF, Département des manuscrits, Fonds maçonnique FM<sup>2</sup> 516, dossier des *Cœurs Unis*, orient de Basse-Terre, Guadeloupe, pièces relatives à la demande de constitution du 20 août 1780.

<sup>15</sup> BnF, Département des manuscrits, Fonds maçonnique, FM<sup>2</sup> 516, dossier des *Cœurs Unis*, orient de Basse-Terre, lettre au Grand Orient, 22 août 1784.

pas arrêtés par la considération qui les a mis dans le doute. Il n'existe aucun règlement qui exclue ceux qui se trouvent dans le même cas que ces Américains ; et s'il en fallait faire un au sujet des habitants des colonies, ce règlement devrait aller au-devant de tous ceux d'entre eux qui se distinguent par leur amour pour l'humanité et par leurs qualités sociales et maçonniques<sup>16</sup>. »

Changeons à présent de terrain d'observation pour, après la religion et la couleur de peau, prendre en considération le genre, cet autre révélateur des tensions qui environnent l'amitié maçonnique et sourdent dans les temples. La question d'une possible ou impossible amitié entre frères et sœurs en loge permet de tester ici aussi à la fois la force de l'amitié maçonnique, sa capacité à résister aux tensions profanes qui peuvent s'exercer jusque dans le temple, et de mettre en évidence ses limites. Une amitié entre hommes et femmes au sein de la même loge est-elle seulement envisageable ? Ne risque-t-elle pas de faire naître d'autres sentiments (amitié amoureuse, amour, passion...) ? et partant de créer des liens particuliers et exclusifs qui ne trouveraient plus leur place dans la chaîne d'union ? ou alors de faire de la loge – dans la réalité ou dans l'ordre du fantasme – un espace de séduction ? Cette question est d'autant plus importante qu'elle n'est pas circonscrite au XVIII<sup>e</sup> siècle et à la Révolution mais divise encore les francs-maçons et les obédiences aujourd'hui. Pour l'époque qui nous intéresse ici, elle présente l'intérêt de produire de nombreuses archives, tant la question émeut les francs-maçons.

Partons cette fois encore d'un cas précis où le frère Choderlos de Laclos lui-même intervient comme orateur pour défendre non seulement la présence de sœurs en loge, mais surtout la sincérité des liens qu'elles nouent selon lui avec les frères qui les ont choisis, au point que ces liens renforcent la chaîne d'union et font la preuve de la force de l'amitié maçonnique comme amitié choisie par-delà aussi bien les préjugés que le désir – assumé ou non.

La scène se passe lors de l'installation de l'*Union Parfaite*, loge d'adoption – ouverte aux femmes donc – par Choderlos de Laclos à l'orient de Salins, dans le Jura, en 1777<sup>17</sup>. Le commissaire installateur saisit l'occasion de prononcer un discours qui tranche sur ceux des autres orateurs du jour, notamment celui de Charles Guillaume d'Usies de Byans, ancien lieutenant des Maréchaux de France. Vénérable par intérim de l'*Union Parfaite*, ce dernier aurait souhaité limiter la présence des femmes en « salle humide » – par opposition au temple –, où sont organisés agapes et banquets, estimant que l'amitié entre les frères suppose que l'accès au temple soit réservé aux hommes :

« Ce que nous vous cachons ne pourrait que vous ennuyer ; peu analogue à vos goûts, à vos affections, vous n'y trouveriez nul intérêt, il exciterait peut-être des sensations fâcheuses ou trop fortes sur

---

<sup>16</sup> BnF, Département des manuscrits, Fonds maçonnique, FM<sup>1</sup> 86, pièce 171.

<sup>17</sup> *Les Liaisons dangereuses* sont publiées cinq ans plus tard, en 1782.



vos nerfs délicats [...] Venez souvent, très chères sœurs, faire disparaître par vos charmes, ce que nos mystères peuvent avoir de trop austère. Faites l'ornement de nos banquets, nous implorons aujourd'hui votre secours pour le rendre agréable à des frères qui nous sont infiniment chers, et que nous désirons engager à nous faire souvent la faveur de nous visiter<sup>18</sup>. »

À Strasbourg, la loge *Amitié* est plus incisive quand dans une lettre à l'obédience, elle se pose en temple de l'orthodoxie et de la rigueur maçonniques, et dénonce les frères de son aristocratique sœur, la *Candeur*, qui « au lieu de s'occuper des travaux de l'Art Royal, tiennent des loges de femmes, donnent des bals et jouent la comédie dans leur loge »<sup>19</sup>. Au contraire, pour Choderlos de Laclos, non seulement les femmes ont leur place dans le temple et la Maçonnerie œuvre à leur émancipation, mais elles enrichissent et renforcent l'amitié fraternelle. Et d'interpeller ses frères :

« Si l'on en croit leurs discours captieux, plus vaines que sensibles, plus faibles que douces, plus indiscrètes que confiantes, plus jalouses que tendres, les femmes, ces êtres si charmants, ne sont plus qu'une illusion séduisante. Ils osent les comparer à ces feux follets trompeurs qui, dans une nuit obscure, égarent le voyageur, et semblent l'appeler sans cesse vers le but qu'il désire, et dont ils s'amusent à l'éloigner.

À l'appui de ces discours que je désapprouve, ils osent invoquer le témoignage des faits, et fouillant les fastes de l'histoire avec une sagacité malicieuse, ils ont l'art d'attribuer aux femmes avec assez de vraisemblance toutes les fautes, tous les malheurs de l'humanité. Oh ! Si j'osais combattre ces prétendus sages, au défaut de raisons, les exemples au moins ne me manqueraient pas. Je les conduirais dans ce temple, je leur dirais : voyez les femmes que la maçonnerie a formées... elles vous réconcilieront avec un sexe que vous calomniez ; ce que vous prétendez impossible vous l'allez voir à chaque pas et marchant de prodiges en prodiges vous verrez des femmes qui savent écouter, obéir, travailler et se taire<sup>20</sup>. »

Pour autant, qu'il s'agisse des juifs, des sang mêlé et libres de couleur, et même des femmes en dépit de l'existence de quelques dizaines de loges d'adoption, tous sont perçus à des degrés divers comme des menaces pour les « amis choisis » et la plupart du temps maintenus hors de la chaîne d'union.

## **Amitié maçonnique en Révolution : fragilité et résilience**

---

<sup>18</sup> BnF, Département des manuscrits, Fonds maçonnique, FM<sup>2</sup> 412, Extrait du Livre d'architecture de la loge Saint-Jean sous le titre distinctif de l'*Union Parfaite* à l'orient de Salins, discours du frère Hennezel, cité par Gilles Gudin de Vallerin, « Installation par Choderlos de Laclos d'une loge d'adoption à Salins (Jura) en 1777 », dans *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 1991, p. 132-134.

<sup>19</sup> BnF, Département des manuscrits, Fonds maçonnique, FM<sup>2</sup> 423, dossier *Amitié*, orient de Strasbourg, folio 19.

<sup>20</sup> BM Besançon, manuscrit Z 377 (4).

Alors que la Révolution rebat les cartes des relations sociales mais aussi interpersonnelles, la Franc-maçonnerie reste-t-elle en marge de cette redéfinition ? Comment les amis choisis se situent-ils et se perçoivent-ils dans ce nouvel environnement ? Y trouvent-ils « naturellement » leur place, s’y voient-ils comme des pionniers – comme le tableau de Nicolas Perceval, *L’Union des trois Ordres*, qui représente trois députés du clergé, de la noblesse et du tiers devisant courtoisement au seuil d’un temple peut le laisser croire au sujet des États Généraux<sup>21</sup> – ? Se tiennent-ils prudemment à l’écart ? Et qu’en est-il de leur prise en compte de cette nouvelle source de tension, de recomposition, de déchirement même que représente désormais l’entrée en politique, dans ses manifestations à la fois institutionnelles et en termes de sociabilité – la nouvelle offre que représentent les clubs et les sociétés politiques. C’est dans cette perspective qu’il faut mettre l’amitié maçonnique à l’épreuve des engagements révolutionnaires, des divisions et des conflits. À l’abri dans le temple, les amis choisis poursuivent-ils sereinement leur travail de la pierre brute, ou les divisions politiques viennent-elles les perturber et altérer leur amitié ?

Dans un article pionnier, Irène Diet avait proposé une étude de cas à partir de huit membres d’une loge « ordinaire » revendiquant l’amitié jusque dans son titre distinctif : *Saint-Étienne de la Vraie et Parfaite Amitié*, orient de Paris, qui nous servira de point de départ pour interroger l’amitié maçonnique à l’épreuve de la Révolution<sup>22</sup>. En 1792, plusieurs années après l’interruption des travaux de leur atelier, ces amis sont réunis dans l’étude de M<sup>e</sup> Toussaint-Charles Girard, lui-même ancien membre de la loge. Ils assistent comme parents, cousins, frères et amis à la signature du contrat de mariage d’Alexandre-Jacques Cochevin avec Marie-Jeanne Devilliers. À partir de cette scène ordinaire de la vie d’une étude notariale, Irène Diet amorce une histoire régressive du groupe et de ses relations interpersonnelles en même temps qu’elle propose une nouvelle approche des liens qui unissent les francs-maçons en microsociété. Elle insiste sur la différence de générations entre les membres du groupe, qui confère au plus établi une fonction de parrain, voire de tuteur. Quant à l’étude notariale, elle est un lieu privilégié, où le groupe se retrouve hors du temple, s’entraide et s’ouvre à de nouveaux membres : René Poultier père cède son étude à Toussaint-Charles Girard, son premier clerc, car son propre fils est trop jeune pour lui succéder. Puis, ayant pris sa retraite au château d’Escorpain, il loue à M<sup>e</sup> Girard une grande partie de sa maison. Girard forme lui-même Charles-René Poultier fils, qui

---

<sup>21</sup> Cette œuvre est conservée au musée des Beaux-Arts de Reims, inv. n° 868.9.1, 129 cm X 84 cm. Le temple est sans doute celui de la loge *La Triple Union*, orient de Reims.

<sup>22</sup> Irène Diet, « Pour une compréhension élargie de la sociabilité maçonnique à Paris à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales Historiques de la Révolution Française*, 1991, n°1, p. 31-47.

passé contrat de mariage dans son étude, avant de s'installer à son tour notaire. L'étude notariale est également un lieu d'apprentissage, à l'instar de la maison de commerce ou des bureaux de l'administration. Lorsque la Terreur s'abat, le notaire Girard est incarcéré, puis exécuté le 9 thermidor an II ; les rescapés du petit groupe se retrouvent à Corbeil, où ils logent dans la même maison et laissent passer la tourmente révolutionnaire. À la lumière de ces épreuves et du drame humain qui frappe le groupe, le discours prononcé en 1777 sur l'amitié fraternelle par l'un de ses membres, le docteur Joseph Morin, prend rétrospectivement tout son sens. À l'évidence, il ne s'agissait pas de propos convenus, sans signification profonde.

« Qu'est-ce qu'un maçon ? Est-ce cet être singulier que l'on rencontre aujourd'hui presque à chaque pas dans nos cercles qui ne consulte et n'est jamais conduit que par l'impulsion de l'intérêt personnel ? Cet égoïste, toujours isolé au milieu de ses semblables [...] ? Non, non, non ! de tels êtres ne sont pas faits pour s'asseoir où règnent avec l'égalité, la décence et les mœurs, où la vertu marche à côté de l'amitié sa compagne [...]. Dans ces trois voyages que l'on vous a fait faire, lors de la cérémonie de réception, c'est elle seule qui dirige les maçons... et qui entretient leur union et leur harmonie [...]. Ô divine amitié ! [...] Seul mouvement de l'âme où l'excès soit permis<sup>23</sup>. »

D'autres postures sont nettement moins amicales. Le libraire-imprimeur Jean-André Périsset-Duluc, député du tiers état de Lyon aux États généraux en fait l'expérience. L'indifférence à son égard d'un autre député lyonnais, Jean-Jacques Millanois, avocat du roi en la sénéchaussée, l'affecte beaucoup<sup>24</sup>. À Versailles, ce dernier l'ignore en effet délibérément alors que tous deux sont non seulement francs-maçons, mais membres de la même loge, la *Bienfaisance*, la loge de Jean-Baptiste Willermoz. Dans sa correspondance avec le maître lyonnais, riche de près de cinquante lettres adressées de 1789 à 1791 – les réponses n'ont pas été retrouvées –, Périsset-Duluc donne non seulement des nouvelles des travaux de l'Assemblée et de la situation à Paris, mais il s'épanche, raconte sa solitude, et se plaint de l'attitude de Millanois, qu'il juge ni amicale ni fraternelle. Or pour lui, Willermoz est non seulement un maître spirituel et une autorité morale pour les francs-maçons lyonnais, mais encore un mètre-étalon en matière d'amitié – ce que de nombreux francs-maçons de tous horizons et de toutes origines attestent également au XVIII<sup>e</sup> siècle –, celui pour qui l'amitié cimente le lien fraternel. Willermoz le revendique très tôt, puisque dès 1753 il fonde la loge *La Parfaite Amitié*, dont il prend le maillet, puis sept ans plus tard réunit sa loge et celle de *L'Amitié* sous le titre distinctif des *Vrais Amis*.

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>24</sup> Kenneth Loiselle, *Brotherly Love. Freemasonry and Male Friendship in Enlightenment France*, op. cit., p. 227-228.

Cette amitié, Périsset-Duluc l'étend à la sœur aînée de Willermoz, M<sup>me</sup> Provensal, qui fait également office de guide spirituel dans la communauté mystique réunie autour du maître lyonnais. Pourtant célibataire, Périsset-Duluc écrit : « J'embrasse ma très chère femme madame Provensal, son fils, Terri, le docteur et sa femme, et je vous prie de vous charger de ma fonction. L'heure pressante m'appelle à la séance »<sup>25</sup>. Dans la dernière lettre conservée dans le dossier du fonds Willermoz, le ton n'a pas varié : « Adieu mon très cher, parlez de moi, à ma chère femme pour qu'un pareil moment puisse lui plaire, et dites-lui que je lui reviendrai fidèle – Je vous embrasse de bon cœur »<sup>26</sup>.

Or c'est précisément cette amitié entre les frères, à laquelle Périsset-Duluc tient tant, qui est mise à mal très tôt après le départ des députés lyonnais pour Versailles et Paris. Dans l'une des premières lettres à Willermoz conservées, datée du 2 avril 1789, il écrit : « Je ne trouve pas auprès de notre ami Millanois, cette cordialité – au sens fort du terme ; les francs-maçons s'exprimant aussi comme les “cœurs unis” qui donnent lieu à de nombreux titres distinctifs de loge – que je devais attendre. [...] Les choses sont au point que Millanois montre malgré lui de l'éloignement à faire avec moi les visites qui nous sont communes, & quoique d'accord de les faire ensemble, il trouve toujours le moyen d'éluder & de les faire avec Goudard – Pierre-Louis Goudard négociant en soierie, également député du tiers état – ou seul par occasion ». Il ne cache pas sa peine : « Je suis absolument seul ici », « sans qu'il s'y trouve âme qui vive [et] qui s'intéresse à moi ». Par la suite, Périsset-Duluc souffre également des manœuvres de frères lyonnais en son absence de la capitale des Gaules.

« J'ai vu ici le f[rère] Guillin qui m'a dit de vive voix les persécutions fraternelles que votre amitié vous a fait supporter pour moi [...]. Je ne me suis pas ouvert à lui sur ce que j'en pense ; mais son voyage à Paris me donne, sans vous compromettre, un moyen d'effectuer le dessein que j'avais depuis longtemps d'envoyer au + [chapitre] ma démission de la place de commandeur, et de tout ce qui en dépend ; en me réservant celle de simple chev[alier]. Je l'adresserai sous peu de jours au F[rère] De Rachais, avec une lettre brève, où je ne laisserai pas ignorer mes motifs, et ne passerai pas sous silence mes griefs, sans désigner aucun des f[rères] en particulier.

[...] Les braves gens qui ont dit que je convenais à cette place m'auraient donc attiré la haine même de mes amis ; les f[rères] Rachais, Paganucci, Belz auraient bien pu ou par justice au moins déposer les griefs par écrit. L'équité voulait que je fusse au moins informé qu'on me dénonçait et de quoi on m'accusait ; où ont-ils donc pris tout cela ; où ont-ils donc trouvé le moindre indice que j'aie eu un seul instant la prétention d'être maire, municipal, ou notable ; certes cette envie d'être quelque chose ne m'a jamais tenté ; et comme pareil désir n'avait rien de répréhensible comment n'ont-ils pas fait réflexion que s'il eût été dans mes intentions, j'aurais eu recours à leur amitié pour moi afin d'obtenir des suffrages, mais

---

<sup>25</sup> BM Lyon, fonds Willermoz, mss 5430, lettre 21, largement consacrée à Louis-Claude de Saint-Martin.

<sup>26</sup> *Ibidem*, fonds Willermoz, mss 5430, Lettre 46.

aucun d'eux, ni vous-même, mon cher ami, aucun de mes frères, amis, parents et connaissances ne peut dire avec vérité que j'aie témoigné le désir d'aucune place, et plusieurs pouvaient dire que sur les bruits relatifs à la mairie, j'ai témoigné mon aversion pour toute charge publique<sup>27</sup>. »

Au-delà de la sensibilité du personnage tout à fait perceptible dans sa correspondance, la peine et les tourments exprimés par Périsset-Duluc prouvent à quel point à ses yeux l'amitié maçonnique est l'armature du lien fraternel et doit gouverner l'*ethos* des francs-maçons.

De manière plus générale, la Révolution pose la question de la légitimité d'une fraternité et d'une amitié électives, réservées aux amis choisis. On le voit très clairement à Bordeaux lorsque les francs-maçons doivent faire face aux décisions prises par Garnier de Saintes. Le représentant en mission décide la fermeture des loges bordelaises le 23 messidor an II (11 juillet 1794)

« La publicité est la garantie de la liberté [...]. Il ne peut donc exister dans un gouvernement libre que des associations dont les membres ayant le peuple entier pour juge de leurs actions, le sentiment constant du bien pour guide de leurs conseils. [...] C'est là que retirées de l'œil de la surveillance publique, elles délibèrent les actes de leur bienfaisance ; tout, jusqu'à la vertu qu'elles exercent, peut devenir dès lors dangereux, car la publicité est pour la Liberté ce qu'était le mystère pour la servitude.

C'est dans les sociétés partielles qu'une fraternité plus épanchée peut entraîner vers un sentiment plus indulgent, que le modérantisme peut s'établir en système. C'est là que, la rigidité de la surveillance s'altérant, on va perdre, dans l'épanchement d'une amitié trop familière, cette austère rigidité qui soutient l'inflexibilité du républicanisme et l'impartiale rigueur du fonctionnaire, dont l'amour inquiet et soupçonneux pour la liberté ne peut se partager avec aucune autre affection.

J'ai vu par moi-même et je me suis convaincu qu'il ne peut exister qu'une seule loge, celle du peuple ; que toute assemblée secrète éveille le soupçon et l'inquiétude ; c'est là le sentiment que j'ai fini par partager et c'est là ce qui me commande en ce moment une mesure que sollicite la sûreté publique.

Jusqu'ici les loges de maçon ont été l'école des préceptes de la Liberté ; elles ont été utiles tant que la tyrannie a été puissante, mais aujourd'hui que l'Égalité triomphe, elle ne doit avoir qu'elle-même pour appui. Il n'est pas un homme qui fixant sa réflexion sur ces associations partielles, ne sente qu'elles peuvent devenir un repaire pour l'aristocrate et le conspirateur ; c'est là que couverts du manteau de l'amitié, des malveillants, après avoir épuisé sans fruit toutes les ressources de leur perfidie, iront hors de toute surveillance tendre des pièges à la crédulité et forger des armes contre la Liberté.

[...] Nous sommes bien loin d'attaquer les principes comme les vues des membres qui les composent, puisqu'ils nous sont encore inconnus ; mais c'est la nature de l'association elle-même que nous devons atteindre.

[...] Nous croyons donc que l'intérêt public, la tranquillité d'une grande cité et la nécessité de ne laisser aucune trace d'inquiétude à la défiance du républicain, ni aucun aliment de faction à la malveillance

---

<sup>27</sup> *Ibidem*, fonds Willermoz, mss 5430, Lettre 24.

du faux patriote, nous commandent de réunir toutes ces assemblées privées à la grande assemblée du peuple qui a le droit de tout voir, comme de tout connaître.<sup>28</sup>. »

La suspension des travaux est d'autant plus brutale que la loge la *Française d'Aquitaine*, rebaptisée *Française de l'Unité* après la victoire du siège de Toulon, a encore voté en faveur de la réception de profanes le 13 messidor an II (1<sup>er</sup> juillet 1794) et organisé une tenue au grade d'apprenti trois jours seulement avant la mise en sommeil des travaux. Symboliquement, leur reprise est mentionnée dans le registre sans qu'aucune page n'ait été laissée vierge ou que les frères n'aient débuté un nouveau registre. Le 13 ventôse an III (3 mars 1795), la loge se réunit en effet à nouveau en présence de deux frères visiteurs de la loge *L'Essence de la Paix*. Le secrétaire commence par donner lecture du procès-verbal de la dernière assemblée comme si le feu sacré de l'Art Royal ne s'était jamais éteint au cours des sept derniers mois, puis « les travaux mis en vigueur, le Vénérable a annoncé aux frères composant l'atelier que la loge reprenait ses séances en vertu de l'arrêté du Représentant du Peuple dont lecture a été faite par le secrétaire ». Les travaux ont donc repris « force et vigueur », selon l'expression habituelle, et « il a été délibéré que la transcription du dit arrêté serait faite sur le présent registre et l'original déposé aux archives » :

« Liberté

Égalité

Au nom de la République française une et indivisible

Ce 18<sup>e</sup> jour du mois [de] brumaire an III

Le Représentant du Peuple

Délégué par la Convention nationale dans les départements du Bec d'Ambès [ancien département de la Gironde qui avait été débaptisé par les Montagnards] et du Lot et Garonne en séance à Bordeaux

Vu la Pétition présentée par les citoyens qui se réunissent en société sous le nom de Francmaçons (*sic*).

Considérant que les droits de l'homme et du citoyen, consacrent d'une manière imprescriptible, celui de se réunir en société en se conformant aux formes prescrites par les lois,

Que les sociétés de francs-maçons, loin d'avoir donné lieu à porter aucune plainte contre elles, ont toujours professé les plus purs sentiments de Patriotisme et de Philanthropie qui sont la base et le but de leur antique institution. *Liberté Et Egalité*.

Que depuis la révolution, elles se sont empressées d'expulser de leur sein, ceux de leurs membres, qui par orgueil ou par aristocratie, refusaient de réduire en pratique pour le bonheur de la Patrie, les maximes de Liberté et d'Egalité qu'ils y avaient puisé.

Considérant que la Liberté dès son aurore s'est servie avec avantage des matériaux qu'elle avait empruntés dans les sociétés de francs-maçons, puisque la première assemblée nationale adopta leur règlement qui est encore en vigueur.

Que la suspension de ces sortes d'assemblées n'a pu avoir lieu dans ces temps de Terreur, où elles portaient ombrage à la tyrannie triumvirale.

Déclare que lesdites sociétés de Francs-maçons établies dans la commune de Bordeaux pourront à l'avenir se réunir paisiblement et sans trouble, sous la protection des lois de la République et à la charge par les citoyens qui les composent de se conformer avec exactitude aux décrets qui règlent les formalités à remplir pour toute espèce de réunion de citoyens. Signé C[laude] Alex[andre] Ysabeau.

Enregistré sur les registres de la municipalité le 13 ventôse 3<sup>e</sup> année de la République française une et indivisible signé J[ean] Ferrière maire et Olivier secrétaire adjoint.

Il a été aussi délibéré que l'on enverrait copie de cet arrêté, aux Vénérables de chaque Loge de cet Orient [...]»<sup>29</sup>.

La *Française* de l'Unité confirme la reprise de ses travaux par une nouvelle tenue convoquée deux jours plus tard, le 15 ventôse an III (5 mars 1795). L'amitié maçonnique n'aurait donc jamais dû paraître suspecte car elle ne serait pas la source d'un exclusivisme. Par-delà les aléas politiques, elle continue non seulement à agir comme un puissant moteur de la fidélité à l'engagement fraternel – comme lors des interdictions des années 1740, les frères ont senti le besoin de se retrouver et se sont réunis au domicile particulier des membres qui acceptent de prendre le risque d'accueillir leurs assemblées<sup>30</sup> –, mais aussi à se poser en une force de résilience, à se penser comme un laboratoire où on tisse un lien social capable de résister aux tensions et aux déchirements.

## **De Toulouse à Lille, Bruxelles et Turin : trois décennies d'engagement maçonnique sous le signe de l'amitié**

Parmi les rares écrits personnels sur l'engagement maçonnique, ceux d'Armand Gaborria se distinguent par la masse des documents produits et conservés : brouillons de discours, correspondances, manuscrit d'une encyclopédie maçonnique, rituels et cahiers de grades recopiés mais aussi créés. Leur témoignage est d'autant plus intéressant que des années 1770 à

---

<sup>29</sup> Minsk, Bibliothèque Nationale d'État, boîte 091-152 (H), *Registre des délibérations prises Loge ordinaire 19 janvier 1793 au 11 septembre 1797 n°6*. Une étiquette a été rajoutée : « Française d'Aquitaine. Tracés des tenus d'apprentis du 19 janvier 1793 au 3 janvier 1798 », tenue du 13 ventôse an III (3 mars 1795).

<sup>30</sup> Pierre-Yves Beaurepaire, « *Ad fontes*. Du Parnasse de Chaulnes aux archives de Minsk : *L'Anglaise* de Bordeaux, 1732 », dans Thierry Zarcone (dir.), avec la collaboration de Jean-Marie Mercier, *La Fabrique de la Franc-maçonnerie française. Histoire, sociabilité et rituels, 1725-1750*, Paris, Dervy, 2017, p. 81-120.

la fin du Premier Empire, ce négociant qui fut aussi entrepreneur, imprimeur, inspecteur de la loterie, a vécu activement tous les développements de la Franc-maçonnerie, de la naissance du Grand Orient de France à la fin du règne de Louis XV aux loges militaires de la Grande Nation et de l'Empire, du Languedoc aux départements belges réunis, de la Maçonnerie tournée vers les « hautes sciences » à Lille à la Maçonnerie égyptienne en Piémont. Or, ce qui frappe depuis la réception de Gaborria dans l'ordre maçonnique à Toulouse en 1771-1772 à l'âge de 19 ans, c'est sa fidélité à une conception amicale du lien fraternel au point de créer à la fin de sa vie une loge nommée *Amitié Éternelle*.

Avec la Terreur, le cofondateur du collège des Philalèthes de Lille – littéralement les amis de la vérité, eux-mêmes adossés à la loge des *Amis Réunis* – et directeur de la manufacture de porcelaine décide de quitter le département du Nord<sup>31</sup> pour Bruxelles, où il prend la direction d'une imprimerie. Gaborria participe alors aux côtés des frères de la loge militaire de la 66<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie, les *Amis Philanthropes*, au projet de fondation d'un atelier civil qui doit reprendre le flambeau et le titre distinctif de la loge militaire après le départ de l'unité. Il ne s'agit pas d'une création sans lendemain puisque les *Amis Philanthropes* à l'orient de Bruxelles deviennent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, et sont jusqu'à aujourd'hui, la loge phare de la Maçonnerie libérale belge. Pendant les années du régime français, les *Amis Philanthropes* vivent au rythme des intenses circulations de troupes et des recompositions administratives. Il faut en effet relier les activités d'imprimeur de Gaborria à la présence des troupes françaises et à la mise en place du département de la Dyle : il publie à partir de 1793 sous la raison « Imprimerie des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse »<sup>32</sup>, et les contacts qu'il noue l'amènent non seulement à fréquenter la loge ambulante de l'unité, mais à s'engager à recevoir des profanes civils et à allumer le 28 pluviôse an VI (17 février 1798) les feux d'une loge qui maintient la lumière à l'orient bruxellois après le départ des militaires.

Ici encore, les fragments autobiographiques produits ou collationnés par lui sont précieux. Ils posent cependant question. Sont-ils tous de la main de Gaborria ? Ils sont écrits à la troisième personne, évoquent Gaborria en qualité de N[otre] R[espectable] F[rère] et indiquent même qu'il n'a pas pu mettre en ordre les textes définitifs qu'il préparait – au même titre d'ailleurs que son projet d'encyclopédie maçonnique – pour cause de passage à l'orient éternel, donc de décès. Mais pour qui connaît les ego-documents de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et

---

<sup>31</sup> Dans un texte non daté, mais postérieur à la Révolution, Gaborria revient sur cette période délicate, évoquant notamment « ces jours d'un vandalisme affreux » : Bibliothèque Municipale d'Alençon, Legs Liesville, fonds Gaborria, mss 469, folio 101.

<sup>32</sup> Comme l'indique le catalogue général de la BnF : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb12229511d>



du début du XIX<sup>e</sup> siècle, le recours à la troisième personne ou à la lettre fictive n'a rien de rare. Le caractère justificatif du texte, lorsque Gaborria est contesté à Turin, sa présence dans les papiers Gaborria sous forme manuscrite avec de nombreux repentirs, trahissent l'apologie dictée soit à des frères proches qui ne se sont pas détournés de lui, ou écrite de sa main-même comme un testament maçonnique de son œuvre. Le jeune apprenti des années 1770 a alors trente ans d'expérience maçonnique, de création d'ateliers et de systèmes, et il tient à défendre son œuvre, non sans verser dans l'autosatisfaction.

S'il n'indique pas avoir fui par peur pour sa sécurité, en revanche Gaborria a été très marqué par la Terreur et a pris ses distances :

« Traduit au tribunal des représentants il [Gaborria] y fut accusé par un homme qui ne le connaissait pas et qui depuis en a eu sans doute bien des regrets. Mais il se justifia de toutes ces imputations avec tant de simplicité qu'il fut absout. Malgré cela il s'était préparé aux événements et ne s'attendait pas à leur échapper. Il en est un surtout qui excita plus d'une fois ses larmes. Ce fut l'exécution publique d'une femme respectable et d'un de ses amis, homme estimable, tous deux victimes d'une vengeance particulière, dont il connaissait tout <illisible> (comme ayant eu quelque part aux principaux faits). Ses yeux se portaient surtout sur les dernières lignes que cette vertueuse amie lui adressa en allant à l'échafaud. Il fit ériger un monument allégorique et portatif à l'occasion de ce terrible événement.

Il quitta la ville qu'il avait habitée jusqu'alors et vint s'établir à Bruxelles, à la fin de l'an II. Déjà les fureurs révolutionnaires étaient apaisées et l'on avait atteint la 7<sup>e</sup> année de la République quand une personne attachée au gouvernement suggéra l'idée de faire revivre la Maçonnerie [...] Les Amis philanthropes s'établirent, le R[espectable] F[rère] Passenaud en fut le V[énéral] fondateur, mais le R[espectable] F[rère] G[aborria] contribua à la célébrité dont jouit cet at[elier] par ses tracés. Il rédigea des règlements, qui jusqu'à présent passent pour les meilleurs qui soient connus. Il dessina des préceptes maçonniques d'une morale exquise (l'ouvrage qui manquait à notre code). Il esquissa le tracé de l'une des plus brillantes inaugurations qui ait jamais eu lieu. Il en avait donné le plan et dirigé la marche, comme maître des cérémonies, quoiqu'il fût déjà premier surveillant de cet at[elier].

Toutes ces pièces d'architecture qui furent imprimées excitèrent bientôt l'intérêt de tous les f[rancs-] m[açons] et la loge des Amis Phil[anthropes] ne laissa point échapper les occasions de témoigner à ce R[espectable] F[rère] tout son attachement et sa reconnaissance. Nous le voyons par un certificat qui lui fut donné à son départ pour la Gaule Cisalpine.

En l'an 5800 au 8<sup>e</sup> mois – octobre 1800 donc dans le calendrier maçonnique – le Grand Orient envoya aux Amis Philanthropes des lettres de constitutions pour la loge de la Concorde à l'orient de Mons. Notre R[espectable] F[rère] fut l'un des commissaires [...]»<sup>33</sup>.

Au-delà d'une relation particulièrement flatteuse pour Gaborria, notons que la situation décrite est tout à fait caractéristique d'un temps où, dans les départements réunis comme par la

---

<sup>33</sup> BM Alençon, Legs Liesville, fonds Gaborria, mss 468, folios 44 recto-verso.

suite dans l'Empire et ses États satellites, Maçonnerie, administration française et armée marchent main dans la main. À titre de comparaison, c'est le cas aussi à Livourne, que Gaborria a visitée lors de son tour d'initiation dans les années 1770. Lorsque la 14<sup>e</sup> demi-brigade de Murat investit Livourne pour que le port ne tombe pas dans les mains de la *Royal Navy*, il s'installe avec sa loge, *Les Amis de la Parfaite Union*, et reçoit rapidement des civils sur ses colonnes. En février 1797, deux d'entre eux, Domenico Macera et François Morenas, obtiennent l'autorisation de la loge militaire de recevoir des Livournais puis de créer une loge civile qui, significativement reprend le titre distinctif de l'atelier militaire. Rapprocher le cas de François Morenas de celui de Gaborria est d'ailleurs assez éclairant. Yves Hivert-Messéca qui a étudié la Maçonnerie à Livourne sous le régime français note en effet à propos du premier : « Natif d'Avignon, François Morenas, installé en 1788 à Rome pour promouvoir le commerce avignonnais. Emprisonné en 1794-1795, il se réfugie à Livourne où il crée une distillerie. Diverses sources le mentionnent comme agent et informateur au service des Français »<sup>34</sup>. À Bruxelles où il s'était prudemment éloigné, Gaborria avait lui pris la direction d'une imprimerie et adopté la même démarche : créer une loge civile avec le concours d'un atelier régimentaire pour préparer l'après-départ des troupes et nouer de solides amitiés locales.

Après Brumaire, c'est son expérience de l'Italie qui l'amène cette fois à Turin où il est nommé directeur de l'administration des Droits Réunis à Turin. Le récit reprend :

« Ses fonctions l'ayant appelé dans le pays que le vainqueur de Marengo avait réuni à la France, il ne tarda pas à être connu des M[açons]<sup>35</sup>. Il fut invité à un banquet. Il se défendit longtemps pour en accepter le premier maillet [de vénérable] parce que sa timidité lui ferait craindre de se mettre autant en évidence et d'ailleurs il connaissait très bien les devoirs et les embarras d'une pareille dignité. Cependant il fallut céder.

Ce fut dans cette séance et dans les suivantes que furent jetées les bases de l'at[elier] de l'Amitié éternelle. Un tableau fut dressé par rang d'âge civil et de dignités m[açonnique]s, on nomma des officiers, on adressa au G[rand] O[rient] une demande en constitution, on nomma un député. Les soumissions furent faites aux magistrats revêtus d'autorité. Tout allait dans le plus grand ordre. Déjà plusieurs candidats de mérite éminent se firent présenter, enfin tous promettaient les plus heureux temps<sup>36</sup>. »

C'est au sein de cette loge que Gaborria entreprend de développer le rite de Misraïm, qui traduit l'attraction qu'exerce alors la Maçonnerie dite égyptienne et qui en Italie – jusqu'à Garibaldi – prend une dimension politique qui en fait l'originalité<sup>37</sup>. Les frères de la loge

---

<sup>34</sup> Yves Hivert-Messeca, « La loge Napoléon, sise à Livourne (1808-1814) », *Cahiers de la Méditerranée*, n°72, 2006, p. 125-141.

<sup>35</sup> BM Alençon, Legs Liesville, fonds Gaborria, mss 468, folio 44 verso.

<sup>36</sup> Idem.

<sup>37</sup> Éric Saunier, « La médiation d'Armand Gaborria à l'orient de Turin ou le syncrétisme initiatique sous le Premier empire », *Cahiers de la Méditerranée, La franc-maçonnerie en Méditerranée (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.). Modèles,*

turinoise ayant cependant reproché à Gaborria les dépenses somptuaires faites pour l'aménagement du nouveau temple, une partie d'entre eux a, semble-t-il, cherché à profiter de son absence – Gaborria est parti pour affaires dans les anciens Pays-Bas –, pour se débarrasser de la tutelle trop pesante d'un « vieux » maçon. Il semble aussi que des divisions entre frères piémontais, qu'aurait poussés Gaborria pour favoriser l'enracinement de l'atelier, et frères français aient surgi au sein de la loge, et que des désaccords se soient fait jour à propos du rite de Misraïm et de l'adoption d'une Maçonnerie égyptienne. Quoi qu'il en soit, le texte apologétique donne pour la postérité la version de Gaborria, ou de ses défenseurs. S'il a fait preuve de naïveté et n'a pas su modérer son enthousiasme, son attachement à l'Art Royal est en revanche pur de toute mauvaise intention et l'esprit de fraternité aurait dû pousser les membres de son atelier à maintenir l'unité qui sied aux vrais amis :

« Ébloui par tant d'apparences flatteuses, gâté par la confiance qu'il avait reçue des F[rères] amis Philanthropes, N[otre] R[espectable] F[rère] se livra avec un zèle infatigable à l'érection d'un monument qui devait faire époque dans le système maçonnique d'Italie, où par un mélange de pratiques religieuses et profanes, la M[çonnerie] ressemblait plutôt à une confrérie jésuitique, qu'à l'association d'hommes instruits. Un temple fut érigé dans un système inconnu des M[çons]. Tout y rappelait les initiations d'Égypte. Il faut relire la description que l'auteur nous en a faite pour se faire une idée de l'érudition qu'il y a mise. Mais l'imprévoyance, ce défaut des hommes confiants, entraîna N[otre] R[espectable] F[rère] dans une pente qui lui fut nuisible, troubla sa tranquillité et compromit ses moyens pécuniaires.

Par une de ces fatalités qui plus d'une fois ont poursuivi N[otre] R[espectable] F[rère] dans ses affaires particulières, la M[çonnerie] protégée partout en France, fut par suite de quelques faux rapports au ministre et de la mésintelligence entre les autorités proscrite dans ces contrées.

Cependant les dettes et les avances avaient été faites pour l'état du local et à cette occasion mais ce qui affecta vivement la sensibilité de N[otre] R[espectable] F[rère] ce fut moins encore de voir les f[rères] de l'Amitié éternelle, assez injustes en ne venant pas à son secours, qu'en le soupçonnant d'avoir eu intention de livrer ce local aux f[rères] piémontais.

Cette circonstance autant que des désordres qui s'étaient commis dans ses affaires pendant son absence, le rappelait dans les Pays-Bas. Il reçut partout l'accueil le plus flatteur. Il fut même choisi par les amis Philanthropes pour remplir les fonctions de grand maître (*sic*) des cérémonies à l'installation de la loge de l'Amitié à l'o[rient] de Courtrai. Il régna dans cette fête une dignité et un ensemble qui laisse à chacun des assistants un <illisible> et pour les installateurs et pour le V[énéral] de la loge et pour N[otre] R[espectable] F[rère] qui assista à la rédaction du tracé.

Ce fut dans ce voyage qu'il communiqua à ses anciens compagnons d'armes en M[çonnerie] les travaux qu'il avait faits ou préparés pour la loge de l'amitié éternelle dont il était le vénérable. On lui conseilla de les tirer à l'imprimerie afin que les M[çons] y recueillent des noms que le temps et les

---

*circulations, transferts*, n°72, p. 143-151 et Pierre-Yves Beaurepaire, « Du Nord au Midi, vingt ans après. Vie et récits maçonniques d'Armand Gaborria, fondateur du collège des Philalètes de Lille », *Revue du Nord*, 2019/3, n°431, p. 517-532.

circonstances avaient effacés de la mémoire des M[açons] modernes. Mais il trouvait ce travail trop imparfait pour le livrer au public et sa mort arrivée trop tôt ne lui permit pas de s'en occuper.

Tel est à propos mes F[rères] le précis de la carrière m[açonnique] du R[espectable] F[rère] dont l'âme fidèle est aujourd'hui parmi nous [...] <sup>38</sup>. »

« Réunir ce qui est éparé », « permettre à des hommes qui sans cela seraient restés à perpétuelle distance de se réunir » : quelle que soit la formulation choisie depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Franc-maçonnerie s'est perçue comme un espace de neutralisation des tensions qui déchirent la sphère profane et d'apaisement des divisions. Pour le comprendre, il ne suffit pas d'insister sur le fait que ses pères fondateurs, huguenots comme jacobites, ont éprouvé durement les affres de l'exil. Cette épreuve initiale a nourri leur représentation d'une Franc-maçonnerie comme diaspora, celles des francs-maçons dispersés sur les deux hémisphères auxquels la chaîne d'union adresse en fin de tenue, et avant de rentrer dans la nuit profane, un message d'espoir. Or, cette triple épreuve de la division, de l'exil et de la dispersion n'est pas circonscrite aux premiers feux de l'ordre, elle scande toute l'histoire maçonnique, des persécutions de l'Inquisition à l'exil des patriotes bataves à Dunkerque, des libéraux philhellènes aux promoteurs du mouvement espérantiste, des constitutionnels-démocrates russes aux républicains espagnols, des réfugiés chiliens de l'ère Pinochet aux exilés iraniens de l'après révolution islamique de 1979. Le temple est un havre, un refuge. L'amitié choisie qui s'y forge entre les frères prend dans ces conditions une dimension spécifique, chargée d'histoire et de souvenirs douloureux. C'est pourquoi, pour le sociologue belge et franc-maçon émérite Marcel Bolle de Bal, qui a forgé le concept de « reliance », la loge est à la fois un laboratoire et un atelier de reliance. Dans un contexte de division et de régénération comme celui de la Révolution, il faut donc à la fois relever que certains frères ont pu être déboussolés et convaincus que l'Art Royal était obsolète, mais aussi prendre en compte l'ensemble des recherches qui de l'Aquitaine au Midi Toulousain ou à la Normandie réévaluent à la hausse le nombre d'ateliers qui maintiennent leur activité pendant la Révolution, de leur propre initiative et hors d'une relation de subordination à l'obéissance. Les francs-maçons qui s'y retrouvent et les nouveaux initiés qui les rejoignent y trouvent manifestement un espace où nouer et entretenir un lien amical et fraternel galvanisé par l'initiation partagée. À chaque épreuve cependant, depuis les antitrinitaires exclus par les pères fondateurs de 1717-1723, certaines catégories sont considérées comme des menaces à la fois pour la paix et la concorde fraternelles et comme

---

<sup>38</sup> BM Alençon, Legs Liesville, fonds Gaborria, mss 468, folio 45 recto.

risquant de semer le chaos au sein d'un ordre qui veut précisément s'arracher au chaos des relations profanes – *ordo ab chao*. Après la Révolution, et pas seulement pour répondre aux attaques des contempteurs de l'ordre, la Franc-maçonnerie se propose donc à nouveau de renouer les liens rompus. C'est notamment le projet d'une loge comme *Amitié et Fraternité*, à l'orient de Dunkerque, qui passe par le maintien hors du temple des révolutionnaires les plus radicaux – à l'autre extrémité du spectre, les contre-révolutionnaires se sont d'eux-mêmes exclus. Ancien Vénérable d'*Amitié et Fraternité*, et désormais son orateur, ancien député à la Législative à présent rallié à Bonaparte, Jean-Marie Joseph Emmery l'exprime dans un discours caractéristique des dirigeants qui prennent les rênes des loges à partir du Directoire.

« La maçonnerie sort d'un long sommeil. Il a fallu du courage pour réunir cette suite de frères qui venaient goûter le charme de la véritable égalité, pour se livrer aux doux épanchements de l'amitié et aux vertus bienfaisantes et hospitalières qui distinguent notre Ordre. Si de tels hommes ont donné de l'ombrage à ceux qui gouvernaient par la terreur et avec un sceptre de fer, ils doivent être assurés de toute la protection de ceux qui sont désormais chargés de nos grandes destinées. Tranquilles sous les rapports publics, ils font assurer notre bonheur sous les rapports particuliers<sup>39</sup>. »

Trois ans plus tard, une loge aurillacoise ajoute même une ligne au lexique de l'amitié maçonnique en choisissant comme titre distinctif : *Les Amis du Gouvernement*... C'est aussi la posture dominante au sein des instances dirigeantes de l'ordre jusqu'à la chute du Second Empire, au risque de décevoir l'aile marchante de la Franc-maçonnerie, de sensibilité libérale sous la Restauration, républicaine ou internationaliste par la suite. Quels que soient ses avatars, l'amitié structure donc le projet maçonnique sur la longue durée et éclaire son rapport à l'environnement profane.

---

<sup>39</sup> AM Dunkerque, copie du livre d'architecture d'*Amitié et Fraternité*, discours du frère Emmery, 30 juin 1800.